

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-035

PUBLIÉ LE 2 MARS 2023

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2023-03-02-00001 - Délégation de signature donnée par le responsable du Service des Impôts des Particuliers de Chambéry en matière de contentieux et gracieux fiscal (3 pages)

Page 3

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-03-02-00001

Délégation de signature donnée par le
responsable du Service des Impôts des
Particuliers de Chambéry en matière de
contentieux et gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE CHAMBÉRY

51 avenue de Bassens
73000 Chambéry

Le Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Chambéry.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mr Eric ROSTAING, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du Service des Impôts des Particuliers de Chambéry, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) toutes décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les actes de procédures fiscales, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 40 000 €, à Monsieur Thibault SARTORE, inspecteur des finances publiques

2°) dans la limite de 40 000 €, à Monsieur Joris NARETTO, inspecteur des finances publiques

3°) dans la limite de 40 000 €, à Monsieur Alban MUGNIER, inspecteur des finances publiques

4°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B, désignés ci-après :

Magali ESCLAIVISSAT	Bernard FOURDINIER	Patrick LANGLOIS
Christine GROS	Véronique MARMUSE	Mickael POPEK
Isabelle LENFANT	Géraldine OGER	Florence OLLIVIER
Jean-Michel FRAUCIEL	Benoit LAMBOY	Maguelonne TERNOIS
Eric BOURNIQUET	Marielle JACQUEMARD	
Pierre-Olivier SOUDAN	François BENIT	

5°) pour le contentieux, dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Coralie PASCAL	Catherine CARRON	Fanny ROUTIN
Martine L'HEVEDER	Jacqueline POINGT	Amélie VERCRUYSE
David COLSON	François KACZMAREK	Hervé MBELO BOKENGO
Gilles FALCOZ	Bertrand ROUSSEL	Johanne JUSSELME
Anissia MOIZAN	Nicolas LEBASTARD	Alexandra LOUVIER
Sandy DUBONNET	Nicolas TRIMATIS	Isabelle FOUTOYET
Carole SCHUTTERS	Françoise BLAMBERT	Deborah FOURNEYRON BABANINE
Céline MICHELAS	Dorine VUOSO	Sylvie BRAUDEAU

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durées et de montants indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SARTORE Thibault x	Inspecteur	Art.2	ns	20 000 €
NARETTO Joris x	Inspecteur	Art.2	6 mois	20 000 €
MUGNIER Alban x	Inspecteur	Art;2	6 mois	20 000 €
LAMBOY Benoit	Contrôleur x	500 €	6 mois	5 000 €
TERNOIS Maguelonne	Contrôleuse x	500 €	6 mois	5 000 €
BENIT François	Contrôleur Principal x	1000 €	6 mois	10 000 €
OGER Géraldine	Contrôleuse x	500 €	6 mois	5 000 €
LANGLOIS Patrick	Contrôleur x	500 €	6 mois	5 000 €
BOURNIQUET Eric	Contrôleur Principal x	1 000 €	6 mois	10 000 €
ESCLAIVISSAT Magali	Contrôleuse Principale x	1 000 €	6 mois	10 000 €
JACQUEMARD Marielle	Contrôleuse Principale x	1 000€	6 mois	10 000 €
MARMUSE Véronique	Contrôleuse Principale x	1 000 €	6 mois	10 000 €
FRAUCIEL Jean-Michel	Contrôleur x	500 €	6 mois	5 000 €
GROS Christine	Contrôleuse Principale x	1000 €	6 mois	10 000 €
OLLIVIER Florence	Contrôleuse x	500 €	6 mois	5 000 €
Sylvie BRAUDEAU	Agente	300 €	6 mois	3 000 €
SOUDAN Pierre-Olivier x	Contrôleur	500 €	6 mois	5 000 €
LENFANT Isabelle x	Contrôleuse	500 €	6 mois	5 000 €
POPEK Mickael x	Contrôleur	500 €	6 mois	5 000 €
FALCOZ Gilles x	Agent	300 €	6 mois	3 000 €
PASCAL Coralie x	Agente	300 €	6 mois	3 000 €
FOURDINIER Bernard x	Contrôleur Principal	1 000 €	6 mois	10 000 €
MICHELAS Céline x	Agente	300 €	6 mois	3 000 €
L'HEVEDER Martine x	Agente	300 €	6 mois	3 000 €

Article 4

Mr Alban MUGNIER, Mr Eric BOURNIQUET, Mr Joris NARETTO, Mr Thibault SARTORE, Mme Véronique MARMUSE, Mr Benoit LAMBOY ont délégué de signature pour la réception de tout acte d'huissier à l'accueil.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Savoie.

A Chambéry, le 2 mars 2023
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Chambéry,

signé : Philippe CARRON